

## Fort de Chaudanne - Réfection d'une brèche - Financement et demande de subvention

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Le mur de soutènement du Fort de Chaudanne, construit depuis plus d'un siècle, se dégrade sous l'effet des infiltrations d'eau et du gel.

La pierre, de mauvaise qualité, s'effrite rapidement. Une brèche importante est apparue récemment sur le versant côté ville. Des pierres très lourdes de plus de 100 kg sont tombées.

Un danger d'éboulement dans cette partie du mur surplombant un sentier et le chemin de Velotte est à craindre.

Il convient donc d'intervenir rapidement afin de colmater la brèche pour éviter tout risque d'accident et arrêter les dégradations sur ces remparts.

L'estimation du coût de cette intervention a été effectuée par le Service Bâtiment et s'élève à 77 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'exécution de ces travaux,
- compte tenu de l'urgence de la réfection à réaliser, décider de préfinancer le montant total des travaux et transférer, en conséquence du compte des dépenses imprévues 922/29.00516 (20200) un crédit de 77 000 F à inscrire au chapitre 908.6/232.00510 (33000),
- solliciter à ce titre, une subvention du Conseil Général du Doubs qui viendra en déduction de la dépense supportée par le budget communal.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.